



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

comptes de dépôts

Question écrite n° 117527

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui faire connaître le bilan actuel de la mise en oeuvre de l'article L. 312-1-1 du code monétaire et financier, obligeant les établissements de crédit à informer leur clientèle et le public sur les conditions générales tarifaires applicables aux opérations relatives à la gestion d'un compte de dépôt.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117527

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1176